

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Caroline Désir, Ministre de l'Education, concernant
La réforme de l'ATL et l'impact sur vos compétences**

Madame la Ministre,

Dans une interview de rentrée en janvier dernier, votre collègue en charge de l'enfance a annoncé vouloir réformer le secteur de l'accueil extra-scolaire sans toutefois préciser la direction ni le périmètre de cette réforme.

Inscrite dans la Déclaration de Politique Communautaire (DPC), votre homologue a annoncé que la réforme de l'ATL sera lancée avant la fin du premier trimestre 2021, c'est-à-dire dans un mois.

Il existe des inégalités entre les enfants, et les mondes scolaire et extrascolaire se parlent peu. Pour ces raisons, dans un souci d'harmonisation et de meilleure articulation du temps des enfants et étant donné la diversité des opérateurs et organisations dans ces champs d'action, une approche transversale et intégrée me paraît indispensable pour mener à bien ce chantier. A cet égard d'ailleurs, la création d'une commission transversale visant à développer une collaboration et des synergies est prévue.

Madame la Ministre, une concertation avec vos collègues en charge de l'enfance et de la jeunesse a-t-elle eu lieu? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Quelles seront les grandes lignes de cette réforme? De manière plus générale, quel impact la réforme de l'ATL aura-t-elle sur vos compétences et de façon plus spécifique sur l'organisation des écoles, du temps de midi, et les personnels concernés qui interviennent dans les écoles?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Désir:

[Avril 2021]

Madame la Députée

A ce stade, le Gouvernement a adopté une note d'orientation décrivant les grandes lignes directrices de la réforme de l'Accueil Temps Libre. Quant au contenu et à l'exécution à proprement dit de cette note d'orientation, je vous invite à adresser vos questions à la Ministre compétente, ma collègue Bénédicte Linard.

Pour ce qui est des conséquences sur cette note d'orientation avec le champ de l'éducation – mais aussi de la culture et du sport, elles constituent un chapitre à part entière des orientations de la réforme et couvriront, en effet, les différentes questions que vous évoquez.

A ce stade, il s'agit d'autant d'objectifs auxquels la commission transversale, instituée par la note d'orientation, sera chargée de concevoir concrètement, en vue de définir la portée de la réforme de l'accueil temps libre.

En lien avec l'éducation, la note d'orientation identifiait les objectifs:

- Travailler sur une vision globale de l'accueil temps libre qui fait de l'intérêt supérieur de l'enfant, du respect de ses droits, de ses besoins et de ses rythmes le fil rouge de la réforme ATL;
- Mettre en œuvre une nouvelle organisation du secteur en participant à l'élaboration d'un décret commun et transversal au secteur de l'Accueil Temps Libre;
- Identifier et prioriser des pistes d'actions favorisant le décroisement entre l'éducation formelle, informelle et non formelle en vue de garantir un continuum pédagogique et une alliance éducative au service du bien-être et de l'épanouissement de tous les enfants;
- Identifier des stratégies de mutualisation des savoirs, des espaces et des moyens entre le milieu scolaire et l'accueil temps libre;
- Réfléchir aux modalités d'une mise en œuvre progressive de la gratuité de l'accueil extrascolaire avant et après le temps scolaire à l'intérieur des écoles.